



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignants

Question écrite n° 105560

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le désintérêt croissant dont est victime la profession d'enseignant. En effet le nombre d'étudiants présentant le concours du CAPES s'effondre. En 2000, étaient présent 47 323 candidats, tous CAPES confondus pour 6 925 postes (1 poste pour 7 candidats) contre 25 021 candidats pour 5 095 postes en 2009 (1 poste pour 5 candidats). Cette érosion jette une ombre très inquiétante sur le niveau des futurs professeurs ainsi que sur le risque de non renouvellement du corps professoral, puisque pour certaines matières comme les lettres classiques, il y a plus de poste à pourvoir qu'il n'y a de candidats. Aussi, il souhaite savoir comment le Gouvernement compte rendre cette filière plus attractive et ainsi redonner envie aux étudiants de se tourner vers elle.

Texte de la réponse

La réforme des conditions de recrutement et de la formation des enseignants a pour objectif d'améliorer la qualification initiale des enseignants en vue de renforcer la réussite des élèves. Outre des éléments de préprofessionnalisation possibles dès la licence, sous forme de stages de découverte, la formation initiale des enseignants se développe dans un continuum de professionnalisation progressive, sur trois années comprenant les deux années de master et la première année d'exercice en qualité de professeur stagiaire. Les parcours de formation en première, puis en seconde année de master comprennent une composante forte de formation professionnelle de plus en plus importante dans le cursus, pour devenir majoritaire en deuxième année, permettant ainsi une préparation progressive et effective au métier d'enseignant. Si on observe une diminution du nombre de candidats présents aux CAPES externes 2011, toutes disciplines confondues, les lauréats de ces concours devraient néanmoins permettre de couvrir une grande partie des besoins en ressources enseignantes, le taux de réussite constaté jusqu'alors avoisinant les 100 % chaque année. S'agissant du CAPES de lettres classiques, le nombre de postes offerts à la session 2011 a été augmenté de + 10,3 % par rapport à 2010, en adéquation avec le besoin d'enseignants dans cette discipline. Sur la base d'un taux de réussite identique à celui de 2010, le nombre de fonctionnaires stagiaires en lettres classiques devrait donc probablement être plus élevé qu'en 2010.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105560

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3833

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9161